

AVIS

Réf. : AT.18.89.AV

Date d'approbation : 26/10/2018

Programme communal de développement rural de ROCHEFORT

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Commune de Rochefort
- *Auteur de projet :* Aménagement sc
- *Organisme d'accompagnement :* Fondation rurale de Wallonie
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 25/07/2018
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois (+ 2 mois de suspension des délais de consultation en juillet et août)
- *Audition :* 21/09/2018

Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1^{ère} convention-exécution :*
 - Aménagement des entrées de village et sécurisation des traversées
 - Création d'un atelier rural à Préhyr
 - Création de logements tremplins à Laloux
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 5/07/2018

Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Rochefort, située au sud de la Famenne dans la Province de Namur, est composée de 23 noyaux d'habitat dont le centre urbain de Rochefort. Au 1^{er} janvier 2017, elle comptait 12599 habitants pour une superficie totale de 16526 ha. Plus de 43% du territoire est voué à la forêt. Natura 2000 représente 45 % du territoire communal.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de ROCHEFORT à condition de limiter sa durée de validité à 5 ans.

Le Pôle estime que, sur base des informations reprises dans le dossier reçu et des éléments complémentaires apportés lors de l'audition des représentants de la commune de Rochefort, l'opération de développement rural est de qualité satisfaisante.

Le Pôle considère que le diagnostic (partie I) est de qualité peu satisfaisante pour les raisons suivantes :

- Certaines données statistiques anciennes auraient méritées d'être mises à jour,
- Un plus grand nombre d'éléments graphiques et cartographiques auraient permis de mieux comprendre les informations reprises dans le texte,
- Le bilan des dernières opérations est peu étayé,
- Le diagnostic est peu prospectif,
- Les chapitres « biodiversité » et « paysage » ne sont pas suffisamment analysés au vu des caractéristiques naturelles et paysagères exceptionnelles de la commune,
- Le chapitre « tourisme » est trop faible au vu de la spécificité de la commune. Une analyse de la stratégie touristique et des potentialités en hébergement (dont notamment la concurrence avec le logement résidentiel) auraient notamment permis de mieux appréhender l'importance du secteur touristique à Rochefort,
- La zone d'activité économique de Lessive n'est pas décrite alors qu'il s'agit d'une zone de développement qui pourrait être stratégique pour la commune et pour la région.

Concernant la partie II, la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif est de bonne qualité.

De plus, le Pôle considère que le diagnostic partagé est satisfaisant. Il est en effet le reflet de la qualité du diagnostic et du processus participatif décrits ci-dessus. Il permet tout de même de bien mettre en évidence les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la commune. Le Pôle estime également qu'il offre une image conforme à la réalité territoriale de Rochefort et au processus participatif. La stratégie qui en découle est claire et cohérente. Le Pôle apprécie notamment l'idée d'avoir listé les projets en lien avec chaque objectif de développement.

Concernant la partie IV, le Pôle souligne la bonne cohérence des fiches-projets. Il relève aussi le caractère fourni du lot 0 en projets intéressants et cohérents avec la stratégie. Vu l'importance du massif forestier de la commune, il regrette toutefois que le lot 1 ne reprenne pas de fiches-projets liées au bois-énergie.

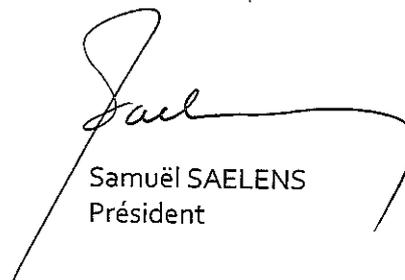
Le Pôle est enfin favorable aux projets repris en première convention. La création d'un atelier rural à Préhyr et la création de logements tremplins à Laloux permettent de répondre à un besoin avéré au niveau communal. Le Pôle apprécie tout particulièrement la localisation du projet d'atelier rural de par sa proximité immédiate avec le centre de Rochefort.

Concernant l'aménagement des entrées de village et sécurisation des traversées, le Pôle recommande de concevoir ce projet en variant les aménagements et en veillant à bien marquer la porte d'entrée des villages en tenant compte des spécificités de la commune et du géopark.

Le Pôle insiste enfin pour que la commune se détermine rapidement une stratégie d'aménagement de la zone d'activité économique de Lessive et du site de la gare de Jemelle au vu de leur localisation, leurs potentialités de développement et les enjeux pour la commune.

Au vu de ces remarques, le Pôle propose de valider le PCDR pour une période de 5 ans et demande à la commune de venir lui présenter à la fin de la cinquième année un premier bilan de son opération, sa stratégie de développement touristique et ses réflexions sur l'aménagement de la zone d'activité économique de Lessive et de la gare de Jemelle.

En fonction des résultats de ce premier bilan, le Pôle se prononcera sur la poursuite ou non de la durée de validité du PCDR.



Samuël SAELENS
Président

